Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212203731-20260320-02_2026_10_B-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

MAIRIE DE TREOGAN
22340

Treogan
Coeur d'Armor

N° 02/2026/10

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars à Dix-huit-heures trente-huit, légalement convoqué le seize mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence initiale de M. Gérard TANGUY, doyen de la séance.

Présents : Mme Aurore GINOUVES, M. Matthis TERNEL, M. Steve TOURNOIS, Mme Elise MESNIL, M. Rodolphe GERARDIN, Mme Elodie PHILIPPE, M. Henri HERVIOU, Mme Sylvie JULIEN, M. Gérard TANGUY et M. Jérémy LE MERLE.

Absents : Mme Emilie TOURNOIS (procuration à M. Steeve TOURNOIS)
Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre d'absents : 1 – Nombre de procuration : 1 – Date de convocation : 16/03/2026

Objet : 02-2026-10 DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE POHER COMMUNAUTÉ

Conformément à la règle prévue par la loi, la désignation se fait selon l'ordre du tableau du conseil municipal.

Titulaire : M. TERNEL Matthis.

Suppléant : Mme GINOUVES Aurore.

Le maire en prend acte dont la transmission sera faite au préfet et à la Communauté.

MAIRIE DE TREOGAN
CÔTES D'ARMOR